



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2020-180

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## **préfecture de l'Eure**

27-2020-10-05-001 - Arrêté n° SCAED 20-84 portant délégation de signature à M.  
Guillaume CATTA, Chef du bureau du cabinet (2 pages)

Page 3

préfecture de l'Eure

27-2020-10-05-001

Arrêté n° SCAED 20-84 portant délégation de signature à  
M. Guillaume CATTA, Chef du bureau du cabinet



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de coordination de l'action  
de l'Etat dans le département

Arrêté n° SCAED-20-84 portant délégation de signature à M. Guillaume CATTÀ,  
Chef du bureau du cabinet

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Guillaume CATTÀ, attaché d'administration, chef du bureau du cabinet, à l'effet de signer ou viser, dans la limite des attributions du bureau du cabinet, toutes pièces, documents ou correspondances, à l'exception des arrêtés et des décisions susceptibles de faire grief.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CATTÀ, la délégation de signature qui lui a été conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée par M. Jules PIETRZAK, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau du cabinet.

**ARTICLE 3** : M. Jules PIETRZAK, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau du cabinet, en charge de l'ordre public et des expulsions locatives reçoit délégation pour signer :

- les courriers de saisie des services en matière de procédure d'expulsion locative à l'exclusion de la procédure issue de l'octroi du concours de la force publique et de toutes correspondances à caractère financier,
- les demandes d'enquête au SDRT,
- les bordereaux de transmission.

**ARTICLE 4 :** M. Nicolas D'ANGELO, attaché d'administration de l'État affecté au bureau du cabinet, reçoit délégation pour signer :

- les courriers de saisie des services concernés pour les interventions,
- les demandes d'actes de naissance aux mairies pour les dossiers de décorations,
- les bordereaux de transmission.

**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Guillaume CATTÀ et de M. Jules PIETRZAK, la délégation de signature qui leur a été conférée par les articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté sera exercée par M. Nicolas D'ANGELO, attaché d'administration.

**ARTICLE 6 :** Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 7 :** M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure et M. le chef du bureau du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 05 OCT. 2020



Jérôme FILIPPINI